

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

ORDRE DU JOUR :

Parcours de santé : Acceptation devis

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAHINE Hikmat, Maire,

Date de la convocation : 09 septembre 2025

Date d'affichage : 12 septembre 2025

Présents : M. CHAHINE H. - Mme BOGNENKO SANIEZ A. - M. DAL'S Chr. - Mme AUDREN P. - Mme CAZAUX LANUSSE S. - M. DARTIGUEMALLE P. - Mme DUPRAT Gh. - Mme GENÈZE V. - M. GROCQ D. - M. MIDON J. - Mme PEYROU N. - M. TACHOIRES B.

Procuration :

M. PLACHOT Ludovic a donné procuration à M. GROCQ Daniel

Absents excusés :

M. SARTIRANO J. - M. PLACHOT L.

Secrétaire de séance : M. MIDON Joël

\*\*\*\*\*

**Parcours de santé – Acceptation devis**

**Délibération n° 2025-09-01**

Vu le budget primitif voté le 15 avril 2025,

Vu la délibération du 13 juin 2024 approuvant le devis pour le nettoyage d'un bois aux fins de la réalisation d'un parcours de santé,

Vu la délibération du 3 juillet 2025 approuvant le devis pour la réalisation du dit parcours (fossé, pont, plateforme, chemin sportif),

Vu la réunion du 21 août 2025, lors de laquelle M. le Maire avait informé l'assemblée, être dans l'attente d'un devis modifié, suite à une négociation avec l'entreprise ID VERDE, concernant le choix et la mise en place des agrès,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ladite entreprise nous a fait parvenir l'offre comprenant :

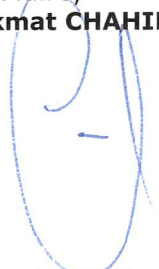
- Une station de 5 agrès,
- 5 agrès pour le parcours

Dont le montant s'élève à 16 000.00 € HT, soit 19 200.00 € TTC.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Le Maire,  
**Hikmat CHAHINE**



Le Secrétaire de séance,  
**Christian DAL'S**

